

# Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)



## LA CONFERENCE DU CERCLE GAMBETTA

Le vif intérêt que le public lotinois aux conférences données par le Cercle Gambetta s'est affirmé dimanche par la très nombreuse et brillante assistance qui remplissait la salle du Conseil général pour entendre M. l'abbé Thulet parler de l'Université de Cahors.

Le sujet en valait la peine. Quant à l'orateur, il n'avait pas à révéler le charme de son éloquence aux Cadurciens. Mais on devinait qu'il parlait de cette Université de Cahors avec autant de plaisir que son auditoire en éprouvait à l'écouter.

Grâce à lui, pendant de longs moments qui semblèrent si courts, les Cadurciens rassemblés purent imaginer leur vieille cité à ces époques où elle était un des centres intellectuels de la France, avec ses quatre grands collèges, son activité universitaire entretenue par d'illustres professeurs comme Cujas et dispensant ses trésors à d'illustres élèves comme Fénelon, sa vie estudiantine si intense et si pittoresque avec ces milliers de jeunes hommes qui remplissaient la Cité d'une agitation qui n'était pas toujours strictement scolaire.

M. l'abbé Thulet nous montra cette Université dans ses trois phases. La période de naissance et d'ascension; celle où elle atteignit son apogée et enfin la période de décadence où, menacée par la jalousie de l'Université de Toulouse, elle finit par succomber sous ses attaques répétées.

Il ne saurait être question dans cette brève relation de donner un compte rendu d'une conférence aussi substantielle et aussi attachante. Nous voulons seulement signaler le charme et l'intérêt. Le public en a témoigné sa satisfaction à M. l'abbé Thulet par de longs applaudissements.

M. Irague, vice-président du Cercle et universitaire lui-même, avait présenté M. l'abbé Thulet et en fin de séance annonça que la prochaine conférence aurait lieu le dimanche 14 mars. Elle sera faite par M. Georges Duveau qui parlera de « Balzac ».

## RECENSEMENT DES JEUNES GENS

nés entre 1920, 1921, 1922

La Mairie communique :

Nous rappelons à tous les jeunes gens nés en 1920, 1921 et 1922 qui n'ont pas encore satisfait aux obligations du recensement en vertu de la loi du 16 février 1943 qu'ils doivent se présenter immédiatement à la Mairie (1<sup>er</sup> étage, bureaux de l'état-civil) pour y remplir les bulletins de recensement.

Pour éviter une confusion qui pourrait se produire à cause du précédent recensement effectué par application de la loi du 4 septembre 1942, il est spécifié qu'il est remis aux intéressés un certificat constatant qu'ils ont été recensés; seul ce certificat doit servir de preuve.

Les jeunes gens nés en 1920, 1921, 1922 auront à se présenter le vendredi 5 mars à la Mairie de Cahors en vue de subir la visite médicale prescrite par la loi.

Le présent avis tient lieu également de convocation.

Afin de permettre le contrôle des fiches, les jeunes gens sont priés de se munir de toutes les pièces de nature à prouver leur situation (carte d'alimentation, livret militaire, livret de famille, etc.).

## RECENSEMENT DES FRANÇAIS nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1912 et le 31 décembre 1919

Indépendamment et malgré le précédent recensement des hommes de cette catégorie doivent satisfaire aux obligations de la loi du 16 février 1943 et se présenter de toute urgence à la Mairie.

Seul le certificat de recensement est une preuve et devra être présenté à toute réquisition.

## REUNION A CAHORS DE LA MILICE FRANÇAISE

Dimanche à 10 heures à eu lieu, au Théâtre de Cahors, la réunion organisée par la Milice Française, sous la présidence de M. Loïc Petit, préfet du Lot.

M. Maury, avocat à Cahors, exposa le but de la Milice, puis M. Benaudier, délégué à la propagande, fit appel à l'union pour faire face aux dangers intérieurs du pays et à la gravité s'accroît chaque jour.

M. Bernard donna ensuite lecture du message de Joseph Darnand, secrétaire général de la Milice.

Puis, M. le Préfet, prenant la parole, tira les conclusions pratiques des consignes données dont il a souligné la nécessité, l'existence de la patrie étant en jeu, de vifs braves saluèrent les paroles des orateurs.

## AVIS AUX TRANSPORTEURS

Le Groupement départemental des transports routiers du Lot nous prie d'insérer :

L'arrêté ministériel du 28-5-41 sur la statistique du trafic routier a rendu obligatoire l'établissement d'une feuille de route ou d'un compte-rendu périodique (suivant des cas bien déterminés).

Afin de simplifier les formalités incombant aux transporteurs, le Comité d'organisation des transports routiers a décidé, en vertu des pouvoirs que lui donne l'article 19 dudit arrêté, de substituer progressivement le compte-rendu périodique marchandises à la feuille de route pour tous les transports où celle-ci était obligatoire, sauf en ce qui concerne les transports à grande distance. Donc, à partir du 1<sup>er</sup> mars, tous les transporteurs (publics ou privés) devront se procurer au G.D.T.R. du Lot un carnet de comptes rendus périodiques marchandises pour remplacer, par véhicule, le carnet de feuille de route actuellement en service lorsque celui-ci sera épuisé.

Toutefois, pour les transporteurs appelés à effectuer des transports à grande distance, il sera conservé un carnet de feuilles de route par entreprise, qui servira indistinctement pour tous les véhicules de l'entreprise lorsque ceux-ci circuleront dans la zone de grande distance.

De plus, la tenue des comptes rendus périodiques est simplifiée. Pour tout transport effectué dans la zone de camionnage, il y a eu 46 adhésions nouvelles. M. Lacaze adresse ses compliments les plus chaleureux au trésorier pour son excellente gestion. L'Assemblée approuve unanimement.

Le secrétaire Lagarde rend compte des difficultés qu'il y aura en 1943 pour faire paraître l'annuaire. Des démarches ont été faites pour obtenir l'autorisation nécessaire.

Les membres sortants du Conseil d'administration sont réélus à l'unanimité. Ce sont : MM. Ségué, Salanié, Boi, Commandant Panouze, D<sup>r</sup> Malbec.

Des subventions diverses sont accordées.

## Résultats d'une Politique Chronique du Lot CAMORS

Que les Français, aveuglés par les propagandes étrangères, s'efforcent, un instant, d'être sincères avec eux-mêmes. Croyaient-ils que le Chef du gouvernement, dont la politique est si vivement critiquée par leurs informateurs habituels, apporterait au pays, pour le 1<sup>er</sup> mars, tout un ensemble de mesures heureuses, profitables à tous, aux prisonniers, aux individus, à la collectivité ? Pensaient-ils que la ligne de démarcation pourrait être franchie librement sans autre formalité que la présentation d'une carte d'identité et que le sort de 300.000 prisonniers allait être heureusement modifié puisque 50.000 d'entre eux seraient libérés et 250.000 assimilés aux travailleurs en Allemagne, bénéficiant donc des mêmes avantages : salaire, congé régulier, conditions d'existence, et devenant ainsi — on devine ce que cela peut représenter de joie pour les captifs — des ouvriers libres.

Non, sans doute, ils ne le croyaient pas. Aujourd'hui il leur faut se rendre à l'évidence. Comme on juge un arbre à ses fruits, une politique doit être jugée à ses résultats. Ceux qui viennent d'être énoncés montrent l'excellence de la politique du Président Laval, la seule qui, à l'heure actuelle, soit conforme à l'intérêt français. Il faut savoir quelle gêne représenterait pour la vie française la ligne de démar-

cation et les difficultés de circulation existant entre départements du Nord et du Pas-de-Calais (qui vont, elles aussi, être supprimées). Il faut connaître les souffrances morales du prisonnier qui aspire, en silence, à une liberté qu'il souhaite passionnément. Il faut comprendre tout cela pour mesurer la grande portée des résultats obtenus. Et, cependant, écoutons le Président Laval : « J'ai la certitude que nous pourrions obtenir des résultats beaucoup plus importants, si je n'étais pas gêné, empêché par cette sorte de folie collective entretenue par les propagandes étrangères, soutenue par des espoirs illusoire chez trop de Français ».

Le devoir des Français est, ainsi, tout tracé : aider Pierre Laval dans sa tâche difficile et redoutable ; l'aider à obtenir une amélioration de nos rapports avec l'Allemagne. L'aider pour que la France puisse s'intégrer librement dans la nouvelle Europe qui se constitue ; l'aider, enfin, avec la dernière énergie, à lutter contre le flot montant et dévastateur du bolchevisme qui, s'il n'était pas endigué à temps, détruirait tout sur son passage.

Si l'on suit ce conseil, la France pourra renaitre à l'Espérance. Les résultats substantiels déjà obtenus nous en apportent l'assurance.

### Avis aux Allemands et aux personnes d'origine et de langue allemandes

Les Allemands et les personnes d'origine et de langue allemandes peuvent à tout moment s'adresser aux services de rapatriement à Lyon, 72, avenue du Maréchal-de-Saxe ; Clermont-Ferrand, hôtel de Richelieu (Roya) pour être rapatriés en Allemagne.

Le samedi 6 mars, à Clermont-Ferrand, à partir de 10 heures du matin, seront organisées dans ces services des consultations pour les personnes précitées. A cette occasion, toutes les questions concernant les rapatriements pourront être immédiatement examinées. On prendra note de même de toutes les demandes de rapatriement.

En ce qui concerne le retour dans leur province des Allemands et des personnes d'origine et de langue allemandes de Lorraine, les demandes de rapatriement doivent être établies auprès des services précités jusqu'au 15 mars 1943.

### Précisions concernant le franchissement de la ligne de démarcation

Le franchissement de la ligne est possible pour les ressortissants français en un point quelconque de la ligne de démarcation. Un contrôle sera cependant effectué aux seize points de passage suivants : Orthez, Mont-de-Marsan, Langon, Monpont, La Rochefoucauld, Fleure, Jardres, Vierzion, Bourges, Moulins, Digoin, Paray-le-Monial, Chalon-sur-Saône, Seurre, Parçay, Coupy.

Les ressortissants français ne seront admis à franchir la ligne de démarcation que s'ils sont munis d'une carte d'identité validée pour l'année 1943. Les cartes non validées pour 1943, si elles ne permettent pas le franchissement de la ligne de démarcation, conservent, néanmoins, toute leur valeur justificative de l'identité de leur titulaire.

Les fonctionnaires et agents des services publics pourront justifier de leur identité au moyen de la carte d'identité délivrée par leur administration si elle comporte une photographie et sur présentation d'un ordre de mission. Si cette carte est validée pour l'année 1943, la présentation de l'ordre de mission ne sera pas nécessaire. Aucune autorisation spéciale n'est nécessaire pour le transport de dossiers et papiers d'affaires. Mais il y a lieu de souligner ici que jusqu'à nouvel ordre, les envois d'imprimés et de paquets par la poste ne sont pas admis.

Pour éviter un afflux excessif des voyageurs désireux de se rendre d'une zone à l'autre, ceux-ci ne pourront être admis dans les trains express, dans les gares de départ ainsi que dans les gares d'arrêt, qu'à la condition d'avoir loué leur place ou de s'être munis d'une fiche d'admission délivrée gratuitement dans les gares.

### Loterie Nationale

Le tirage de la 4<sup>e</sup> tranche de la Loterie Nationale 1943 aura lieu à Paris le jeudi 11 mars à 19 heures 45.

### A propos de l'impôt-métal

L'impôt-métal qui vient d'être institué par la loi du 9 février 1943 et qui sera mis en recouvrement dans le courant de cette année ne touche que les personnes privées, à l'exclusion des entreprises industrielles et commerciales. Il ne pourra être acquitté que sous forme d'objets personnels d'usage courant ou ménager.

Toutes matières, déchets ou produits semi-finis de provenance industrielle seront rejetés.

Les entreprises industrielles et commerciales sont, de leur côté, touchées par le décret du 28 août 1942 qui a prescrit la mobilisation des métaux non ferreux se trouvant en leur possession.

### Union régionale corporative paysanne du Quercy

Par suite d'une faute de transmission une erreur s'est glissée dans la liste des membres de la Commission de contrôle des « Vins de Cahors », qui est constituée ainsi qu'il suit :

Président : M. Baudel, syndic à Luzech. Vice-Présidents : M. Marmie, syndic à Puy-l'Evêque ; Derrupé à Sauzet, etc...

### EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche deux matinées : L'OCEAN EN FEU, film d'aventures. Complément et Actualités.

### UNE CENTENAIRE DANS NOTRE QUERCY

Le vendredi 19 février a eu lieu au hameau de Ladevèze, sur les hauteurs arides de la commune de Saint-Michel-de-Cours, une cérémonie émouvante dans sa simplicité et sa signification. Entourée d'une nombreuse famille, Mme Veuve Vigié, née Conquet, fêtait son centenaire. Depuis 1863, date de son mariage, Mme Vigié habite sur les premiers contreforts du Causse : c'est elle qui a placé la première pierre de cette maison qui a vu naître plusieurs générations et qui aujourd'hui est si hospitalière.

Quiconque monte sur ces coteaux peut rencontrer chaque jour notre acrocte centenaire. Qu'il pénètre dans nos champs et dans nos friches, elle lui apparaîtra alerte et vive, un tricot sous le bras, un sac à la main pour ramasser la nourriture nécessaire aux animaux de la ferme. Elle ne sait pas lire, ne porte pas de lunettes, mais tous les événements passés se sont gravés dans sa mémoire et elle vous dira sans prétention aucune tous les régimes qui se sont succédés. Mme Vigié, qui se rend parfaitement compte de ce que les temps présents comportent de sérieux, mais qui n'a jamais connu les durs moments que nous traversons, garde toujours une inébranlable confiance dans l'avenir, montrant en cela une lucidité parfaite et une vue des réalités surprenantes chez une femme d'un tel âge. Nul doute qu'il faille voir dans cette magnifique santé l'équilibre que donne la vie rurale avec ses besoins renouvelés de chaque jour.

Mme Vigié assistait vendredi à la messe donnée en son honneur dans la petite mais coquette église de St Michel-de-Cours. Une foule nombreuse avait tenu à manifester à la centenaire sa sympathie pour une si belle vieillesse et un si fidèle attachement à une terre inépuisablement travaillée. On remarquait dans cette assistance M. le Maire de la commune, M. le Président cantonal de la Légion et diverses autres personnalités dont la présence attestait l'intérêt soulevé dans notre région par la célébration de ce symbolique anniversaire.

A Mme Vigié, qui voit quatre générations et qui vit avec ses petits-enfants, Mme et M. Valat, syndic communal, et leur fils, nous adressons tous nos vœux de longévité ainsi que toutes nos félicitations à sa nombreuse famille pour cette honorable vieillesse.

### ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

La Caisse Mutuelle Agricole des Assurances Sociales du Lot, 16, boulevard Gambetta à Cahors, informe les assurés agricoles et leurs employeurs que des modifications ont été apportées à leur régime par décret-loi du 1<sup>er</sup> février 1943, paru au Journal Officiel du 6 février 1943.

Le taux des cotisations a été ainsi modifié :

1<sup>o</sup> Enfants de moins de 16 ans et apprentis : Cotisation journalière, 1 fr. 20 ; mensuelle, 24 fr. ; trimestrielle, 72 fr.

2<sup>o</sup> Hommes et femmes, salaire annuel inférieur à 12.000 fr. : Cotisation journalière, 1 fr. 80 ; mensuelle, 36 fr. ; trimestrielle, 108 fr.

3<sup>o</sup> Hommes et femmes, salaire annuel compris entre 12.000 et 18.000 fr. : Cotisation journalière, 3 fr. ; mensuelle, 60 francs ; trimestrielle, 180 fr.

4<sup>o</sup> Hommes et femmes, salaire annuel supérieur à 18.000 fr. : Cotisation journalière, 4 fr. 50 ; mensuelle, 90 fr. ; trimestrielle, 270 fr.

Ces cotisations sont toujours payables, moitié à charge de l'employeur et moitié à charge du salarié ; les modalités de règlement restent les mêmes.

Pour que chaque intéressé puisse déterminer sa propre catégorie, il devra ajouter au salaire en espèce la rémunération en nature, fixée par arrêté préfectoral du 31 mars 1942, qui est 2 fr. par jour pour le logement et 16 fr. (pour les hommes) et 14 fr. (pour les femmes) pour la nourriture.

Les indemnités journalières, en cas d'interruption de travail motivée, sont relevées comme suit :

6 fr. pour les assurés de la 1<sup>re</sup> catégorie  
10 fr. — — — — — 2<sup>e</sup> —  
16 fr. — — — — — 3<sup>e</sup> —  
24 fr. — — — — — 4<sup>e</sup> —

Les membres de la famille du métayer ou de l'exploitant agricole travaillant pour le compte de ce dernier doivent obligatoirement être affiliés aux assurances sociales obligatoires ; l'exploitant doit adhérer pour eux à la législation sur les accidents du travail.

### Accident du travail

Au cours de son travail, M. Bergognoux, menuisier chez M. Imbert, entrepreneur de charpente et de menuiserie à Cahors, s'est blessé à la main droite avec le fer de la machine. Il a reçu les soins de M. le docteur Peindaries.

On demande BONNE sérieuse, même jeune, ou femme de ménage, DAVD, 20, Avenue J.-Jaurès, Cahors (Visa N° 108).

### LA MAISON LUCIEN SOL

Vve et Fils, Srs

fidèle à 22 années de connaissances techniques et d'honorabilité commerciale, reste à la disposition de son aimable clientèle (dans la mesure des possibilités d'approvisionnement actuels) pour tous travaux ou fournitures concernant les installations SANITAIRES, HYDRAULIQUES et ELECTRIQUES.

### 2, rue Caviole, CAHORS

### PALAIS DES FETES

Mercredi 3, jeudi 4, samedi 6 mars, soirée 21 h. Dimanche 7, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30 ; soirée 21 h., Fernand Gravy, Elvire Popesco dans : PARADIS PERDU, avec un bon Complément et France Actualités.

### Les incidents se multiplient en Afrique du Nord

D'après des informations parvenues récemment d'Afrique du Nord française, la tension est de plus en plus vive entre la population et les troupes anglo-américaines.

On signale, notamment, qu'à Sidi-Abbes, la police a dû enlever de nombreuses affiches apposées sur les murs. Ces affiches, rédigées en français et en arabe, invitaient la population à rester fidèle à la France et à manifester contre la présence des Anglo-Américains. Une trentaine d'arrestations ont été opérées.

A Oudjda, les autorités américaines ont ordonné à la population indigène d'évacuer la ville. Le pacha d'Oudjda s'est élevé contre cet ordre et a invité ses concitoyens à rester dans la cité.

Un incident plus grave a eu lieu à Gardi entre indigènes et Américains. Le caïd et plusieurs autres personnes ont été tués. Les autorités dissidentes françaises sont de plus en plus inquiètes de l'état d'esprit des populations.

### Reprise du trafic postal ordinaire

Le secrétaire d'Etat aux Communications fait savoir :

A partir du 1<sup>er</sup> mars les lettres ordinaires sont admises à circuler de part et d'autre de la ligne de démarcation. En conséquence l'utilisation des cartes interzones n'est plus nécessaire et les lettres ordinaires peuvent être déposées dans toutes les boîtes aux lettres.

Les envois recommandés et les paquets ne sont pas admis pour le moment.

Rien n'est changé, d'autre part, aux relations télégraphiques et téléphoniques entre les deux zones.

### Les fumeurs doivent remettre leurs emballages

Les acheteurs de tabac seront obligatoirement tenus, à partir du 1<sup>er</sup> mars, à la remise des emballages lorsqu'ils effectueront leurs achats. Si, à partir du 1<sup>er</sup> mars, un client ne présentait pas le nombre obligatoire d'emballages vides, le débitant devrait procéder à la rupture des paquets et à la livraison en vrac des produits.

### EN PEU DE MOTS...

● Le commandant en chef des territoires du sud de la Grèce a pris un décret aux termes duquel tous les Grecs âgés de 16 à 45 ans, habitant les territoires occupés par les troupes allemandes, seront soumis à la mobilisation civile.

● Le célèbre écrivain grec, Kostas Palaman, est mort à l'âge de 84 ans.

● M. Boujard, préfet d'Oran, qui s'était opposé au débarquement des troupes anglo-américaines, a été destitué de ses fonctions par les autorités dissidentes.

● Contre deux paires de pantoufles usagées, vous pouvez obtenir une paire de pantoufles neuves.

### Administration préfectorale

Notre excellent compatriote, M. Camille Pianaçassagne, conseiller de 1<sup>re</sup> classe au Conseil de préfecture inter-départemental de Poitiers, est affecté, en la même qualité, au Conseil de préfecture inter-départemental d'Orléans.

### Administration pénitentiaire

De l'Officiel : Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite : MM. Martin, Dupuy, Groscaat, surveillants auxiliaires à la maison d'arrêt de Cahors.

### Autorisations de circuler

Un arrêté préfectoral du 20 février 1943 a limité au 28 février 1943 la durée de validité de toutes les autorisations de circuler « I.G. » délivrées par la Préfecture du Lot aux véhicules automobiles type « tourisme », non compris les motocyclettes et les vélomoteurs, qui avaient été délivrées antérieurement au 20 février 1943. Les titulaires de telles autorisations s'exposeraient donc à des sanctions s'ils continuaient à circuler après le 1<sup>er</sup> mars 1943.

### Imposition de pommes de terre et de légumes secs

Les agriculteurs de la commune de Cahors sont informés que la liste définitive des impositions de pommes de terre et de légumes secs, pour l'année 1943, est affichée à la Mairie, à l'emplacement habituel.

# Les Sports

## Association

Championnat des Pyrénées  
A Cahors, le Stade Cadurcien bat le C.A. Castelsarrasin par 4 à 2.

## Rugby

La Coupe de l'amitié à Toulouse  
A Toulouse, le Stade Cadurcien (juniors) bat Toulouse-Marengo (juniors) par 6 à 0.  
A Figeac, le G.S. Figeacois (juniors) bat S.C. Decazevillois (juniors) par 12 (3 buts sur coup franc, 1 essai) à 6 (2 buts sur coup franc).

# CAHORS

## Gorses

Pour nos prisonniers. — 25 colis gratuits de 5 kg. confectionnés grâce à l'initiative du Comité gorsois d'entraide aux prisonniers ont été expédiés vers les stalags d'Allemagne où sont retenus 25 enfants de Gorses. 25 autres colis seront expédiés dans le courant du mois de mars.

## Duravel

Nouveau docteur. — C'est avec joie que la population duravelloise a accueilli M. le docteur Bally qui arrive dans notre cité avec un sérieux bagage de connaissances médicales qui nous font bien présager des résultats. Nous nous en réjouissons, car le départ du regretté docteur Coldefy nous avait laissés désemparés, et nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Bally.

## Limogne

Bureau de bienfaisance. — Le bureau de bienfaisance s'est réuni dimanche à 9 heures dans une salle de la mairie.

Etaient présents : M. Ouvrier, maire, président ; Lagarrigue Georges, Fraysse Albéric, conseillers municipaux ; Abadie Jean-Marie, Cabrit Edmond, Cassayre Noël, Goffre Jean, délégués administratifs. La liste d'assistance médicale des vieillards, infirmes, incurables, des bénéficiaires des dons en nature, des femmes en couches, est arrêtée pour 1943.

Le bureau décide la réparation de la toiture de la grande lui provenant du legs Rigouste Gaston ; le devis établi par M. Bayle, subdivisionnaire des Ponts et Chaussées, s'élève à 5.500 fr. ; la dépense sera couverte par la vente des noyers improductifs et des arbres pour bois de stère provenant du dit legs. Une commission composée de MM. Cabrit, Fraysse, Goffre, Lagarrigue, est chargée d'estimer et de traiter sous réserve de l'approbation préfectorale. Ainsi la réparation s'effectuera sans amenuiser le capital du bureau de bienfaisance. La grange réparée est destinée au logement du corbillard.

Service des autobus. — L'autobus Limogne-Cahors-St-Martin-Labouval part de Limogne le matin à 8 heures précises. Le soir, le départ de Cahors est avancé de 30 minutes et est fixé à 16 heures. Cette modification d'horaire permet la correspondance à St-Martin-Labouval à 18 h. 34 avec le train venant de Cahors et se dirigeant sur Capdenac. L'autobus attend pour regagner Limogne le train de 21 h. 11 venant de Capdenac.

Ainsi les correspondances avec les trains du soir dans les deux sens sur la ligne Cahors-Capdenac et vice-versa sont assurées les lundi, jeudi et samedi et donneront satisfaction à nos populations.

## Puy-l'Évêque

Ramassage des œufs. — La liste des impositions pour la fourniture des œufs au ravitaillement est affichée dans le couloir de la mairie. Les éleveurs de poules sont invités à aller la consulter, les œufs devront être livrés chez M. Feydy, épicer, avenue du Pont.

Cinéma Clément. — Dimanche 7 mars en matinée et soirée : « Un grand amour de Beethoven », avec Harry Baur ; actualités, compléments d'usage.

## Pour la peau...

...on a remarqué l'action bienfaisante des Sels Lorgan dont un flacon permet de préparer un litre de solution dépurative. Agissant sur le foie, sur l'intestin, sur le sang, les Sels Lorgan sont très recommandés contre toutes les démangeaisons, rougeurs et affections de la peau. Les Sels Lorgan pour un litre de solution valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

## La vie sans joie des constipés

Triste, migraineux, sujet aux éruptions, incommodé par de mauvaises digestions et des fermentations intestinales, voilà le pauvre constipé. Il améliorera son sort en prenant le soir un comprimé Vichybol, laxatif doux. Avec Vichybol, plus de constipation. 8 fr. 20, ttes Phies.

# UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON  
ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

Severance ne daigna pas répondre à cette raillerie. Il hésita pendant quelques minutes. Il était, certes, bon boxeur et avait été complimenté avant la guerre par Carpentier lui-même. Garth n'était probablement pas de sa force ; s'il avait besoin de prendre une sueur par cette stupide farce, à son gré !

— Si je consens à me battre, vous consentirez à... n'être...  
— Oui ! Et même si je suis vainqueur !  
— Alors, allons-y.

Ils jetèrent leurs vêtements, cravates et gilets. Garth avait une inquiétante expression sur son visage pendant qu'il repoussait la table et les meubles contre les murs afin de laisser le champ libre...  
Severance ne savait pas ce que voulait faire l'homme, mais il avait confiance en lui-même.

Deux heures plus tard, le téléphone sonna chez Mme Dorel. Elle mettait son chapeau pour accompagner Maryse au théâtre, mais elle courut prendre le récepteur.

— Est-ce vous, lord Severance ?  
— Pardonnez-moi, je ne reconnaissais pas votre voix... Vous n'avez fait une chute ?... Perdu une dent de devant ? Oh ! mon pauvre cher garçon, vos belles dents blan-

## Lacapelle-Cabanac

Obsèques. — Lundi 22 février ont eu lieu à Lacapelle-Cabanac, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Lansac Antoine, âgé de 91 ans. Engagé volontaire à la guerre de 1870 il fut fait prisonnier ; il réussit néanmoins à s'évader quelques jours après et à rejoindre les lignes françaises. Son fils mourut au champ d'honneur au cours de la guerre 1914-1918. Dans sa vieillesse, M. Lansac était entouré de l'estime de tous. C'était un des doyens de notre commune. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances. — L. D.

## Montcuq

Carnet rose. — Nous venons d'apprendre avec un vif plaisir la naissance d'une belle fillette, prénommée Janine, deuxième enfant des époux Gary-Dalot. Félicitations aux heureux parents et grands-parents, et meilleurs vœux pour la santé du bébé.

Carnet noir. — Mercredi dernier, 24 février, ont eu lieu, à l'église St-Hilaire, les obsèques du jeune Jean Deprez, décédé dans sa 13<sup>e</sup> année après une longue et douloureuse maladie. Une nombreuse assistance a suivi son cercueil. Aux infortunés parents, nous adressons nos bien vives et bien sincères condoléances.

## Prayssac

Imposition d'œufs. — La commune de Prayssac étant imposée, au titre du mois de février, de 3.304 œufs, chaque propriétaire, fermier ou métayer est tenu d'apporter 6 œufs par poule pondreuse déclarée chez M. Caillou.

## Saint-Médard-Catus

Pour nos prisonniers. — Les écoliers de St-Médard-Catus, sous la direction de leur maître, ont procédé au ramassage de la poignée de laine et des bons de textile pour les prisonniers.

Il a été recueilli 80 bons de textile et 4 kg. 500 de laine. La vente des bons de solidarité a produit 200 fr. plus 42 kg. de vieux papiers. Bons résultats dont nous félicitons les écoliers.

## Vayrac

Aux producteurs de céréales panifiables. — Les producteurs de céréales qui, par suite de déclarations erronées ou de réduction de la ration de pain allouée aux enfants, ont encore disponible une quantité, si petite soit-elle de blé ou de céréales panifiables, sont invités à apporter d'urgence ces denrées à la mairie.

## Vire

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Vire, dans sa dernière séance présidée par M. Durou, maire, a émis la délibération suivante :

« M. le Président fait connaître au Conseil municipal que M. Regimbeau, le nouveau percepteur de Duravel, s'acquitte d'une façon parfaite de ses fonctions de receveur municipal et qu'il fait preuve du plus grand dévouement. Ses rapports avec les contribuables sont empreints de la plus grande affabilité dont ceux-ci se sont fait l'écho auprès de la municipalité de Vire. Il propose au Conseil municipal de lui voter le dixième. »

Le Conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de M. le Maire et accorde à M. Regimbeau le dixième calculé sur les nouvelles bases.

Réunion légionnaire. — Dimanche dernier à 10 heures M. Davezac, chef de district à Puy l'Évêque et M. Maury, délégué à la propagande à Cahors, sont venus à la mairie de Vire assister à une réunion des légionnaires.

M. Davezac présente en excellents termes le conférencier et il fait appel à l'union de tous les Français derrière le Maréchal Pétain, union plus que jamais nécessaire dans les circonstances actuelles. M. Maury, dans une causerie très documentée qui intéressa vivement les nombreux auditeurs qui se pressaient dans la salle de la mairie, exposa la situation actuelle et la nécessité pour tous de faire bloc derrière le gouvernement actuel en face du danger bolcheviste.

A l'issue de la réunion, M. Baldès Emile fut élu président de la section locale de la Légion en remplacement de M. Arnaudet, démissionnaire pour raisons personnelles. Toutes nos félicitations. — D.

## Faire son ménage avec des rhumatismes

Voilà qui n'est pas facile. Aux femmes qui connaissent ce sort peu enviable, nous recommandons le Gandol. Avec ses trois calmants, le Gandol apaise très vite les douleurs. De plus, il agit sur leur cause même en activant l'élimination de l'acide urique. C'est pourquoi le soulagement obtenu est durable. Ttes Phies : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

# FIGEAC

## Figeac

Mariage. — Une somme de 200 francs destinée aux prisonniers de guerre a été versée à la mairie à l'issue de la cérémonie du mariage de M. Gustave Guilbert et de Mme Anais Delvern. A nos remerciements, nous joignons nos vœux les plus sincères aux nouveaux époux.

Campagne anti-tuberculeuse. — La vente des bons de solidarité en faveur de la Campagne anti-tuberculeuse a obtenu à Figeac un succès qui honore grandement notre cité. En effet, le total des sommes recueillies s'élève à 16.251 francs. Ce résultat démontre qu'il n'est jamais fait appel en vain à la générosité publique lorsqu'il s'agit d'œuvre d'intérêt général aussi dévoué que celle de la lutte anti-tuberculeuse.

Que tous les généreux souscripteurs qui ont répondu avec empressement à l'appel qui leur fut adressé en soient très sincèrement remerciés.

Chaussures. — Un certain nombre de bons d'espadrilles et de pantoufles étant disponibles, les demandes seront reçues les 3, 4, 5 et 6 mars. Les anciennes demandes, concernant ces deux catégories seulement, doivent être établies à nouveau.

Artisans. — Les artisans, leurs compagnons et leurs apprentis des cantons de Figeac sont invités à assister à une réunion d'informations générales qui aura lieu au foyer municipal, quai Legendre (à côté du café Pélerin). Cette réunion sera présidée par M. Bourrières, président de la Chambre des Métiers du Lot. Ordre du jour : Le rôle des groupes artisanaux professionnels.

La foire du 15 février. — Cours du gros bétail sensiblement le même que le 15 janvier. Les gros boeufs de travail ont fait de 25 à 30.000 fr. Les jeunes boeufs de 3 ans, de 15 à 20.000 fr. Les moyens de 4 ans, de 20 à 25.000 fr. Les bourrelets « Salers » en légère hausse. Hausse sur les vaches de travail.

Nombreux porcelets vendus depuis 50 jusqu'à 75 fr. le kg., suivant âge, qualité et poids. Pas de porc gras. Peu de légumes et fruits d'hiver ; quelques plants potagers. Les châtaignes sèches décortiquées à 30 fr. le kg. Le marché général d'approvisionnement ménager à peu près vide de produits.

Quelques articles façon pays, des râteaux, échelles, échalas, rateliers à moutons ; des « paillasons » à pain en paille de seigle, cousus bois, à 50 fr. ; des paniers dits « guirbes » en brins de châtaigniers à 100 fr. Foire animée.

## Espédaillac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Léopold Singlard, gendarme à Aulus-les-Bains (Ariège), est heureux papa d'une fillette. Nos compliments.

Un beau geste. — M. Paul Larnaudie, prisonnier de guerre, vient de faire parvenir au Comité d'entraide de notre commune la somme de 800 fr.

Décès. — Nous avons appris avec peine le décès, à l'âge de 79 ans, de M. Pierre Pons, cultivateur à Espédaillac. Nos condoléances à la famille.

## Aynac

Pour nos prisonniers. — Dans sa dernière séance le Conseil municipal d'Aynac a voté une somme de 500 fr. en faveur des prisonniers.

Une troupe de passage qui a donné une représentation dans notre commune a laissé une somme de 100 fr. pour nos prisonniers.

## Le Bourg

Pour nos écoles. — A l'occasion du mariage de Mlle Yvette Carles avec M. Marius Gardandès, une quête a été faite au profit de la Caisse des écoles. Elle a rapporté 191 francs. Félicitations et remerciements aux généreux donateurs.

## Marcilhac

Carnet rose. — Un beau petit garçon prénommé André est né chez les époux Bouzou, du hameau de Cazals, commune de Marcilhac. Compliments et meilleurs vœux.

Réquisition. — Les agriculteurs de la commune se sont empressés d'obtempérer aux ordres de la réquisition. Grâce à eux, la salle de la mairie est abondamment pourvue de céréales de toutes sortes.

## Thémines

Nécrologie. — Décès de M. Méjacez Firmin, dit Gilou, ancien chantre, à l'âge de 79 ans. Nos condoléances attristées à toute la famille en deuil.

## Livernon

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un beau garçon chez les époux Padirac, au Sol-d'Izac. C'est leur 5<sup>e</sup> enfant. Compliments aux parents et nos vœux au bébé.

Hymène. — Prochainement sera célébré à Corn le mariage de notre jeune compatriote, M. René Raffy, avec Mlle Paulette Hirondele. Nos vœux de bonheur aux futurs époux.

## Savez-vous

### d'où vient la constipation ?

C'est parce que le foie ne sécrète pas assez de bile qui stimule et désinfecte l'intestin que ce dernier devient paresseux. Pour combattre la constipation, il faut donc nécessairement agir sur le foie. C'est ce que fait à merveille la tisane Vichyfloré. Grâce à elle, migraines, nausées, renvois, cessent ; la digestion se fait bien. La santé s'améliore. Vichyfloré : 10 fr. 20 la boîte, ttes phies.

# GOURDON

## Gramat

Service des haras. — La station des haras de Gramat sera ouverte au public à partir du 2 mars et jusqu'au 6 juillet. Voici les noms des étalons qui seront amenés : Capel, pur sang anglo-arabe ; Idamo, pur sang arabe ; Kapo, trait breton ; Rosier, trait percheron ; Galinac, cab.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon, leur quatrième enfant, chez les époux Dajeau, à la Génésie, de Gramat. Nous adressons nos félicitations aux parents et nos meilleurs vœux au bébé.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Lacroux, enlevée à l'affection des siens après quelques jours de maladie. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Retour de captivité. — Nous apprenons avec plaisir le retour dans ses foyers de M. Griffel, cultivateur à Gramat, prisonnier en Allemagne depuis juin 1940. Nous nous associons à la joie de sa famille et lui adressons nos souhaits de cordiale bienvenue.

Nécrologie. — Ces jours derniers, ont eu lieu les obsèques de M. Vayssouze, demeurant route de Rocamadour, décédé à l'hôpital de Cahors. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

## Lanzac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. le baron Joseph de Marquessac, propriétaire du château de Cleurgac (commune de Lanzac), décédé à l'âge de 81 ans.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies. Nous adressons à tous les parents nos sincères condoléances.

## Martel

Démonstration de taille. — Une démonstration de taille d'hiver des arbres fruitiers aura lieu à Martel chez M. Soullillet, route de Gramat, le 10 mars, de 9 à 11 heures (heure légale).

Les propriétaires que la culture fruitière intéresse sont priés d'assister à cette démonstration.

Mariage. — Vient d'avoir lieu à Martel le mariage de M. Louis Chassaing, cultivateur à Palmelac, commune de Martel, avec Mlle Marie-Jeanne Berche, s.p., domiciliée à Bretenoux. Vœux de bonheur.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès à Cazillac de Mme Cayzac, née Marie Barrot, 57 ans. Inhumation à Loupchat, One de Martel. Nos condoléances à la famille.

Décès à Gluges, commune de Martel, de M. Henri Moncany, âgé de 70 ans. Nos condoléances.

## Salviac

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu à son domicile, à Luziers, près Salviac, de notre estimé concitoyen, M. A. Grangé, propriétaire. Le défunt était atteint de cécité presque complète depuis quelques années. A sa femme, à tous les membres de sa famille nous présentons nos bien sincères condoléances.

Marché aux truffes. — La campagne de la truffe pour l'année 1942-1943 est virtuellement terminée ; 150 kg. de ce précieux tubercule furent apportés, place de l'Oratoire. La marchandise fut rapidement enlevée au prix moyen de 800 fr. le kg. La récolte de l'année n'a pas été très importante mais les cours atteints sont les plus hauts connus jusqu'à ce jour.

## AVIS DE DECES

Mme Vve GIBERT ; Mlle Denise GIBERT ; Mme Vve BAUREILLE ; Mme et M. GIRMA et leur fille ; Mme Vve CHASTANT et ses enfants ; Mme Vve BELIBEN et ses enfants à Toulouse ; les familles RESSIGUÉ, SOULEILLOU, PALAME, COMBARIEU vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Pierre GIBERT

décédé à l'âge de 69 ans et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 4 mars 1943 à 9 h. 30 en l'Eglise du Sacré-Coeur. Réunion à 9 h. 15, camp des Monges, Cabussut. POMPES FUNEBRES GENERALES 71, Boulevard Gambetta

## REMERCIEMENTS

M. et Mme Raoul LACOMBE et leurs enfants remercient très sincèrement les nombreux amis et connaissances qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie et assister aux obsèques de

Madame Vve Eugénie LACOMBE leur mère et grand-mère.

## SERVICE RELIGIEUX

La CROIX-ROUGE FRANÇAISE fera célébrer en l'Eglise Cathédrale de Cahors le jeudi 4 mars, à 9 heures 1/4, un Service pour le repos de l'âme de

### Mlle Antoinette MARATUECH

Surintendante honoraire des Maisons de la Légion d'Honneur Membre de la Société depuis sa fondation

## REMERCIEMENTS

Mademoiselle Jacqueline MARATUECH, dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui lui ont donné des marques de sympathies à l'occasion du décès de

### Mlle Antoinette MARATUECH

Chevalier de la Légion d'Honneur Surintendante honoraire des Maisons de la Légion d'Honneur les prie en son nom et au nom de sa famille de trouver ici l'expression de ses remerciements émus.

## PETITES ANNONCES

J'ACHÈTE au plus haut cours toutes SAUVAGINES RENARDS, PUTOIS, FOINES. Ecrire PIGOT, 6, Rue Masséna, NICE.

## « CAVES CADURCIENNES »

### Régupération

#### des bouteilles champenoises jusqu'au 1<sup>er</sup> avril

La MAISON J. BARDIN et Cie, 5, rue de la Chanterrie, Cahors, échange 3 bouteilles vides Champagnes pour 1 bouteille pleine au prix homologué, soit Moussoux Méthode Champenoise ou Champagne Grande Marque.

Perdu POULAIN ECHELLE pour chargements fûts, entre St-Denis-Catus et Douelle. Prévenir M. Foissac, Vins en gros, gare Parnac, tél. 2. Bonne récompense.

Cherche à Cahors ou environs immédiats APPARTEMENT VIDE, 3 à 5 pièces. S'adresser au Bureau du Journal.

Agriculteur seul demande FEMME pour intérieur et l'aider un peu. S'adresser à M. PRADEL, 10, rue Lastié, Cahors (Visa N° 105).



Acheter cher, toujours plus cher c'est en partie jeter son argent par la fenêtre puisque c'est lui faire perdre de sa valeur. Arrêtez-vous, demain vous aurez besoin d'argent, d'un argent sain : placez-le aujourd'hui en le faisant déjà rapporter.

Les prix montent, la qualité baisse... et pourquoi en serait-il autrement puisque vous achetez toujours ? Dites fermement NON quand on vous propose des marchés ridicules. Placez votre argent et faites-le rapporter.

N'achetez pas n'importe quoi à n'importe quel prix sous prétexte d'employer votre argent. Que vaudront demain ces marchandises que vous aurez entassées ? Employez votre argent, bien sûr, mais placez-le sagement et faites-le rapporter.

## Malaises féminins

Une mauvaise semaine par mois — le quart de la vie gâchée en malaises ! Tel est, pour beaucoup de femmes, le bilan des années de jeunesse. Conseillons à ces victimes du sang de prendre des gouttes Florides. Ramède végétal de la circulation, les gouttes Florides sont aussi très recommandées entre 40 et 50 ans. Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité. 12 fr. 25, ttes phies.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAINES. U.O. 3360. 2-3-43.